



ASTREINTE



Je suis d'astreinte, je travaille hors de mon bureau avec mon téléphone, mon ordinateur et pourtant : je n'ai aucune compensation !



L'arrêté du 28 juin 2021 (applicable au 1er juillet 2021) mentionne bien la prise en compte de ce temps de travail

Problème : GEOPOL n'est toujours pas paramétré !!

Alliance PN saisit l'administration et obtient :



“une fois GEOPOL à jour, ces temps d'intervention particuliers seront pris en charge rétroactivement au 1er juillet 2021”

En attendant : notez bien ces durées de travail.